

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1882.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée  
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits  
provisoires à valoir sur les Budgets de dépenses  
de l'exercice 1883.***(Voir les nos 50 et 61, session de 1882-1883, de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. TERCELIN, Président; le Baron BETHUNE, le Comte DE HEMRI-COURT DE GRUNNE et DEVADDER, Rapporteur.

Les Chambres se trouvant dans l'impossibilité de voter avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain les divers Budgets de dépenses pour l'exercice 1883, M. le Ministre des Finances leur a soumis un Projet de Loi portant allocations aux divers départements des crédits provisoires, à savoir :

Au Ministère des Finances pour le Budget des dotations fr.	1,616,000
Au même Ministère pour le Budget de la Dette publique . . . . .	32,506,000
Au Ministère de la Justice . . . . .	5,360,000
Id. des Affaires étrangères . . . . .	779,000
Id. de l'Intérieur . . . . .	7,812,000
Id. de l'Instruction publique . . . . .	7,197,000
Id. des Travaux publics . . . . .	30,926,000
Id. de la Guerre . . . . .	14,921,000
Au même Ministère pour le corps de la Gendarmerie . . . . .	1,172,000
Au Ministère des Finances . . . . .	5,272,000
Au même Ministère pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	551,000
Au même Ministère pour le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre . . . . .	192,508,000
Total. . . . . fr.	300,620,000

Votre Commission, par 3 voix contre 2 abstentions, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
DEVADDER.

*Le Président,*  
TERCELIN-MONJOT.